

RÉGLEMENTATION DES COÛTS

<p>Frais d'examen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription • Frais d'examen • Délivrance du certificat professionnel et enregistrement au registre du SEFRI • Inscription au NAREG <p>La facture pour le certificat professionnel et l'inscription au NAREG sera envoyée avec la décision relative à la réussite de l'examen. Le certificat professionnel ne sera remis qu'après le règlement complet de la facture</p>	<p>1'000 2'000 50 130</p>
<p>Frais pour les personnes qui répètent l'examen : en plus des frais d'inscription, des frais sont facturés pour chaque partie d'examen.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partie A : QCM (questions à choix multiple) 2. Partie B : Parcours pratique (OSCE) 3. Partie C : Entretien professionnel concernant l'étude de cas 	<p>400 800 800</p>
<p>Frais d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de non-admission, les frais d'inscription versés seront conservés. Aucun remboursement ne sera effectué. 	
<p>Frais de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-examen pour l'admission • Évaluation « sur dossier » (La reconnaissance des diplômes étrangers doit être examinée auprès de SRK) 	<p>200 900</p>
<p>Frais en cas de désistement</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour juste motif conformément au point 4.22 du règlement d'examen • sans motif valable conformément au chiffre 4.22 du règlement d'examen : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à la réception de la confirmation d'admission - après réception de la confirmation d'admission (jusqu'à 13 semaines avant le début de l'examen) - réception du désistement entre 13 et 8 semaines avant le début de l'examen - réception du désistement moins de 8 semaines avant le début de l'examen 	<p>500 1'000 1'500 2'000 3'000</p>

Tous les montants sont exprimés en CHF